

## Informations relatives au dispositif de subvention Mon Projet Rénov – Maison BBC

### Documents spécifiques phase audit

1. Règlement de l'aide MPR Maison BBC Aide à l'audit énergétique
2. Formulaire de demande de subvention pour un audit énergétique avec engagements du demandeur ET du bureau d'études
3. Charte graphique à respecter en phase audit

### Documents spécifiques phase maîtrise d'œuvre / travaux

4. Règlement de l'aide MPR Maison BBC Aide aux travaux et à la maîtrise d'œuvre
5. Formulaire de demande de subvention travaux et maîtrise d'œuvre, avec engagements du demandeur ET du maître d'œuvre
6. Charte graphique à respecter en phase maîtrise d'œuvre / travaux
7. Tableau synthétique des postes de travaux et des coûts
8. Graphique explicatif des des seuils de performance Mon Projet Rénov 2024

### Information générale

9. Plafonds de ressources Anah pour l'éligibilité au dispositif Mon Projet Rénov ménages modestes (revenus bleu et jaune)
10. Mémo sur la démarche de certification et les tests d'infiltrométrie





## Mon PROJET RENOV Maison BBC Audit énergétique

### Règlement de la subvention *Applicable au 1er avril 2024*

#### 1. Conditions cumulatives d'éligibilité

##### 1.1. Conditions relatives au bénéficiaire

- Propriétaire occupant ou bailleur privé, y compris une société civile immobilière familiale et une société coopérative d'habitants,
- Propriétaire du logement objet de la demande de subvention pour audit.
- Dans le cas particulier d'un achat, l'aide de Nantes Métropole peut être attribuée dès la signature du compromis de vente.
- Pas de condition de revenus,  
Toutefois, pour les ménages propriétaires occupants sous plafonds de ressources modestes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Métropole finance à 100 % la réalisation d'un diagnostic thermique ou audit BBC, et l'accompagnement individuel du projet par l'opérateur SOLIHA mandaté par Nantes Métropole.

##### 1.2. Conditions relatives à la maison

- Maison individuelle,  
située dans l'une des 24 communes de la Métropole,  
achevée depuis plus de 15 ans,  
affectée à l'usage de résidence principale du propriétaire et/ou de son locataire.
- Une maison composée d'un logement occupé par son propriétaire et d'un logement locatif est éligible au présent règlement.  
*Si la maison est composée de deux logements locatifs ou plus, appartenant au même propriétaire, se référer au règlement spécifique aux monopropriétés.*

##### 1.3. Conditions relatives à l'audit

- **Audit non commencé** à la date du dépôt de la demande de subvention auprès de Nantes Métropole.

- Professionnel :  
**Audit réglementaire réalisé par tout professionnel qualifié autorisé**, liste disponible sur <https://france-renov.gouv.fr/>.

*Attention : tous les auditeurs ne sont pas « Mon Accompagnateur Renov » et ne permettent pas de mobiliser les aides de l'Anah à la rénovation globale. Assurez-vous de pouvoir être accompagné par un « Mon Accompagnateur Renov » si vous envisagez une demande d'aide à la rénovation globale (Ma Prime Renov Parcours Accompagné).*

- **Objectif et scénarios recherchés :**

L'audit énergétique réglementaire doit rappeler le cas échéant les travaux initialement envisagés par le ménage, et permettre d'étudier la faisabilité technique et financière d'une rénovation énergétique performante avec des scénarios argumentés.

Il doit être conforme à la réglementation nationale qui exige au minimum deux scénarios de travaux, dont un comportant un gain d'au moins deux classes du DPE après rénovation, avec traitement de deux postes d'isolation (scénario national pour l'aide Anah Ma Prime Renov Parcours accompagné).

→ Pour bénéficier de l'aide à l'audit de Nantes Métropole, un des scénarios devra respecter le cahier des charges du label (dans toutes ses composantes et calculs) pour atteindre la labellisation « BBC rénovation 2024 » (ou label national ultérieur) (1<sup>er</sup> scénario Nantes Métropole « Maison BBC »).

→ L'audit inclura également un 2<sup>nd</sup> scénario Nantes Métropole « Maison rénovation performante » répondant aux critères locaux suivants :

- consommation énergétique inférieure ou égale à 110 kWhEP/ m<sup>2</sup>/an
- émissions de gaz à effet de serre inférieures ou égales à 30 kgeq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

Si ni le 1<sup>er</sup> scénario Nantes Métropole « Maison BBC » ni le 2<sup>nd</sup> scénario Nantes Métropole « Maison rénovation performante » ne permet de mobiliser l'aide Anah Ma Prime Renov Parcours accompagné, un 3<sup>ème</sup> scénario sera nécessaire pour répondre à la réglementation nationale.

*Si nécessaire, un scénario alternatif sera recalculé à l'issue de la restitution pour s'adapter au retour du ménage. En cas de coût supplémentaire pour un tel scénario alternatif, il convient de l'indiquer sur le devis initial.*

- **Contenu :**

L'audit devra :

- respecter les exigences de l'audit réglementaire,
- comprendre une présentation générale du bâti et de la parcelle (appréciation de l'environnement extérieur, des contraintes patrimoniales et architecturales, photo, plan schématique, estimation surfaces...),
- intégrer une attention particulière à la qualité de l'air intérieur, au bruit, et à la problématique du confort d'été,
- étudier le potentiel solaire de la maison (cf. site internet <https://metropole.nantes.fr/panneaux-solaires>),
- questionner la vulnérabilité au risque inondation (secteurs disponibles sur <https://metropole.nantes.fr/adaptation-inondation>),
- orienter vers des scénarios chiffrés avec estimation du montant total TTC des travaux et des frais annexes (honoraires de maîtrise d'œuvre, assurances, certification BBC...) et estimation des aides nationales et

locales auxquelles le ménage peut prétendre (a minima Anah, Nantes Métropole, CEE),

- et estimer une alternative d'isolation des parois opaques à l'aide de matériaux biosourcés.

- **Forme et restitution :**

- Le rapport d'audit devra respecter la charte graphique de Nantes Métropole (mention obligatoire, logo et cartouche informatif).
- Il sera transmis au propriétaire au minimum sous format électronique.
- Réunion de restitution  
Cet audit doit faire l'objet d'une réunion de restitution pédagogique des préconisations et des scénarios, avec remise d'un rapport d'audit, dans la mesure du possible en présence d'un conseiller France Rénov accompagnateur du propriétaire ou de l'Accompagnateur Rénov (MAR) le cas échéant.

Si l'audit répond aux critères, il sera finançable même s'il est inclus dans une prestation plus globale comme un contrat Mon Accompagnateur Rénov.

## 2. Aide de Nantes Métropole

### 2.1. Montant

L'aide forfaitaire de Nantes Métropole s'élève à 250 €.

Une seule aide à l'audit Maison BBC de Nantes Métropole est mobilisable tous les 5 ans (date de la décision d'attribution).

### 2.2. Modalités d'attribution

- Avant de s'engager dans une démarche d'audit auprès d'un professionnel, il est obligatoire de se rapprocher des conseillers de l'Espace France Rénov à la Maison de l'habitant pour un accompagnement personnalisé, neutre et gratuit [monprojetrenov@espace-france-renov.fr](mailto:monprojetrenov@espace-france-renov.fr) tel 02 40 89 30 15 (taper 1)  
*Pour des conseils les plus adaptés à votre situation, munissez-vous de votre avis d'imposition pour contacter la Maison de l'Habitant.*
- Dans un second temps, la demande de subvention peut être effectuée sur le eServices : <https://eservices.nantesmetropole.fr/renovation-energetique>  
Les pièces à joindre sont consultables via : <https://metropole.nantes.fr/renovation-energetique-maison>
- Après avoir effectué cette demande de subvention auprès de Nantes Métropole, il est possible de commencer l'audit.  
Tout audit démarré avant le dépôt de la demande de subvention ne sera pas subventionnable.

### 2.3. Modalités de versement

- Le propriétaire devra faire réaliser l'audit dans un délai de 12 mois à compter de la date du courrier de notification de l'aide par Nantes Métropole et déposer sa demande de paiement sur le eServices : <https://eservices.nantesmetropole.fr/renovation-energetique>  
Les pièces à joindre sont consultables via : <https://metropole.nantes.fr/renovation-energetique-maison>
- Passé ce délai, après relance par Nantes Métropole, l'aide sera annulée.

### **3. Engagements du bénéficiaire**

Le propriétaire autorise l'utilisation par Nantes Métropole et ses partenaires des données de l'audit à des fins de communication, de statistiques et de retours d'expériences rendus publics.



# Demande de subvention MPR Maison BBC

## Audit

### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

M.     Mme     M.et Mme     MM.     Mmes

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

N° tel ..... Mail .....

Nom(s) et Prénom(s) du co-demandeur (le cas échéant) .....

Adresse (si différente) .....

Code Postal ..... Commune .....

N° tel ..... Mail .....

*Si Personne Morale :*

Nom : .....

N° SIRET : .....

### MAISON CONCERNÉE PAR LE PROJET

Adresse (si différente) .....

Code Postal ..... Commune .....

Année d'achèvement de la maison .....

### L'AUDIT

Nom du bureau d'études .....

Coût de la mission (qui figure dans le devis) ..... € TTC

### PIÈCES A FOURNIR

#### FORMULAIRE ET ENGAGEMENTS A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR ET L'AUDITEUR

Et à transmettre en scan à Nantes Métropole avec les pièces justificatives suivantes :

- Présente demande de subvention complétée et cosignée par le demandeur et l'auditeur
- Devis / offre de l'auditeur / du bureau d'études
- Justificatif d'identité du ou des demandeurs (les deux propriétaires d'un couple par exemple) en un seul fichier (carte d'identité, livret de famille, passeport, ou justificatif d'identité numérique avec <https://france-identite.gouv.fr/> )
- Justificatif de propriété (avis de taxe foncière, attestation de propriété ou compromis de vente)

Tout dossier incomplet sera retourné. Nantes Métropole se réserve le droit de réclamer tout autre document justificatif complémentaire.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur

### **Certifie :**

1. Que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts,
2. Avoir pris connaissance du règlement de la subvention Mon Projet Rénov - Audit Maison BBC de Nantes Métropole, et accepte d'être lié par les termes et conditions de ce règlement, Et conserver un exemplaire papier ou informatique du règlement applicable au jour du dépôt de ma demande de subvention, ainsi qu'un exemplaire du présent document (formulaire et engagements),
3. Avoir pris contact avec un conseiller France Rénov à la Maison de l'Habitant pour bénéficier de conseils et d'un accompagnement gratuit, et en sécuriser le financement,
4. Que l'audit n'a pas été commencé au jour du dépôt de la demande auprès de Nantes Métropole,
5. Être propriétaire de ce logement (ou être en cours d'acquisition).

### **S'engage à :**

6. Occuper ou mettre ce logement en location, à vocation de résidence principale,
7. Transmettre les éléments pour paiement de la subvention dans un délai de 12 mois à compter de la date du courrier de notification de l'aide par Nantes Métropole :
  - rapport d'audit énergétique avec ses annexes en un seul fichier,
  - facture de l'auditeur / du bureau d'études,
  - attestation d'engagement signée avec l'Espace France Rénov,
  - Relevé d'Identité Bancaire au nom du ou des demandeurs (les 2 propriétaires d'un couple par exemple),Ou en cas d'abandon, à en informer Nantes Métropole dans les meilleurs délais.

### **Autorise :**

8. L'utilisation par Nantes Métropole et ses partenaires des données de l'audit à des fins de communication, de statistiques et de retours d'expériences rendus publics.

### **Reconnaît que :**

9. Seule la décision expresse d'octroi de la subvention par décision de la Présidence de Nantes Métropole engage Nantes Métropole sur le plan juridique et financier,
10. La présente demande de subvention pour audit ne vaut pas demande de subvention pour maîtrise d'œuvre / travaux. En cas de poursuite d'un projet après l'audit, une nouvelle demande de subvention sera à formuler impérativement AVANT le démarrage du projet de travaux et de préférence avant l'étude de maîtrise d'œuvre.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) du(des) demandeur(s)

L'auditeur / le bureau d'études

## Certifie :

1. Avoir pris connaissance du règlement de la subvention Mon Projet Renov - Audit Maison BBC de Nantes Métropole, applicable à l'audit demandé par (nom du/des demandeurs(s)) .....

Et conserver un exemplaire papier ou informatique du règlement applicable au jour du dépôt de la demande de subvention portant sur cet audit, ainsi qu'un exemplaire du présent document (formulaire et engagements),

2. Que sa qualification et sa proposition répondent aux exigences de l'audit énergétique réglementaire, et aux prestations listées dans le règlement de la subvention Mon Projet Renov - Audit Maison BBC de Nantes Métropole. D'autres prestations peuvent être nécessaires pour le bon accomplissement de la mission ou peuvent être proposées en complément.

## S'engage à :

3. Attendre la confirmation du propriétaire qu'il a déposé sa demande de subvention auprès de Nantes Métropole avant de commencer l'audit,
4. Respecter la charte graphique de Nantes Métropole. L'audit contiendra :
  - la mention : (Cet) audit (a été) subventionné par Nantes Métropole.
  - le cartouche d'information suivant :



**MON PROJET RENOV**  
Tout pour améliorer le confort de votre logement

**Information Nantes Métropole**

**Mon Projet Renov**  
**"Audit énergétique maison BBC"**



📌 **Si vous vendez votre maison avant de réaliser des travaux**, pensez à bien communiquer à l'acquéreur le présent audit et à l'informer des possibilités d'accompagnement dans un projet de rénovation.

📌 **Si vous avez acquis la maison objet du présent audit**, et avant de vous lancer dans votre projet de rénovation, n'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités de travaux et de financements pour vous assurer de ne pas passer à côté de subventions importantes auxquelles vous avez droit (État, Ma Prime Renov, Nantes Métropole, Région...) :

**Informations avec un conseiller sur rendez-vous**  
Contactez La Maison de l'Habitant pour prendre rendez-vous :  
Tél. : 02 40 89 30 15 - Taper 1 (prix d'un appel local)  
[monprojetrenov@espace-france-renov.fr](mailto:monprojetrenov@espace-france-renov.fr)  
12 rue du Président Herriot - 44000 Nantes



- et affichera à proximité de ces mentions le logo de Nantes Métropole :



5. Réaliser un rapport d'audit dont le contenu sera conforme aux exigences de l'audit énergétique réglementaire et aux prestations listées dans le règlement de la subvention Mon Projet Renov – Audit Maison BBC de Nantes Métropole (Ces règlements étant évolutifs, il convient de s'assurer de sa bonne connaissance et compréhension du dispositif au regard du projet objet de la présente demande de subvention.),
6. Le transmettre au minimum sous format électronique au propriétaire,
7. Proposer une réunion de restitution pédagogique des préconisations et des scénarios, avec remise du rapport d'audit, dans la mesure du possible en présence d'un conseiller France Renov accompagnateur du propriétaire ou de l'Accompagnateur Renov (MAR) le cas échéant.

Fait à ....., le .....

Signature(s) et tampon de l'entreprise

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier automatisé par la Direction de l'Habitat afin de traiter votre demande et à des fins statistiques. Conformément à la loi informatique et libertés et au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant [dpd@nantesmetropole.fr](mailto:dpd@nantesmetropole.fr).

Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, d'en définir le sort après sa mort et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

# Charte graphique Audit

L'audit thermique financé par Nantes Métropole contiendra :

- la mention : (Cet) audit (a été) subventionné par Nantes Métropole.
- le cartouche d'information suivant :



## Information Nantes Métropole

**Mon Projet Renov**  
**"Audit énergétique maison BBC"**



📌 **Si vous vendez votre maison avant de réaliser des travaux**, pensez à bien communiquer à l'acquéreur le présent audit et à l'informer des possibilités d'accompagnement dans un projet de rénovation.

📌 **Si vous avez acquis la maison objet du présent audit**, et avant de vous lancer dans votre projet de rénovation, n'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités de travaux et de financements pour vous assurer de ne pas passer à côté de subventions importantes auxquelles vous avez droit (État, Ma Prime Renov, Nantes Métropole, Région...) :

### Informations avec un conseiller sur rendez-vous

Contactez La Maison de l'Habitant pour prendre rendez-vous :

Tél. : 02 40 89 30 15 - Taper 1 (prix d'un appel local)

[monprojetrenov@espace-france-renov.fr](mailto:monprojetrenov@espace-france-renov.fr)

12 rue du Président Herriot - 44000 Nantes



- et affichera à proximité de ces mentions le logo de Nantes Métropole :



\*

Sur demande à l'adresse [monprojetrenov@nantesmetropole.fr](mailto:monprojetrenov@nantesmetropole.fr), vous pouvez demander la version électronique du logo de Nantes Métropole, en libellant l'objet du mail comme suit :

« Demande du fichier du logo de Nantes Métropole »



## Mon PROJET RENOV Maison BBC Maîtrise d'œuvre et Travaux BBC

### Règlement de la subvention *Applicable au 1<sup>er</sup> avril 2024*

#### 1. Conditions cumulatives d'éligibilité

##### 1.1. Conditions relatives au bénéficiaire

- Propriétaire occupant ou bailleur privé, y compris une société civile immobilière familiale et une société coopérative d'habitants.
- Propriétaire du logement objet de la demande de subvention pour travaux avec maîtrise d'œuvre.  
Dans le cas particulier d'un achat, l'aide de Nantes Métropole peut être attribuée dès la signature du compromis de vente.
- Pas de condition de revenus.  
Toutefois, pour les ménages propriétaires occupants sous plafonds de ressources modestes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Métropole finance à 100 % la réalisation d'un diagnostic thermique ou audit BBC, et l'accompagnement individuel du projet par l'opérateur SOLIHA mandaté par Nantes Métropole.

##### 1.2. Conditions relatives à la maison

- Maison individuelle  
située dans l'une des 24 communes de la Métropole,  
achevée depuis plus de 15 ans,  
affectée à l'usage de résidence principale du propriétaire et/ou de son locataire.
- Une maison composée d'un logement occupé par son propriétaire et d'un logement locatif est éligible au présent règlement.  
*Si la maison est composée de deux logements locatifs ou plus, appartenant au même propriétaire, se référer au règlement spécifique aux monopropriétés.*

### 1.3. Conditions relatives au projet de travaux

- **Travaux non commencés** à la date du dépôt de la demande de subvention auprès de Nantes Métropole.

Si la mission de maîtrise d'œuvre peut être déjà engagée, il est toutefois préférable de solliciter l'aide au préalable. A défaut, il pourra être nécessaire d'adapter l'étude de maîtrise d'œuvre pour répondre aux exigences du dispositif d'aide.

- **Objectif du projet de travaux :**

Pour bénéficier de l'aide aux travaux de Nantes Métropole, le projet de travaux doit viser une rénovation performante labellisée « BBC rénovation 2024 » avec intervention d'un organisme certificateur, et respecter le cahier des charges du label (dans toutes ses composantes et calculs) pour atteindre la labellisation 2024 (ou label ultérieur). Ce label correspond à l'atteinte minimale de l'étiquette énergétique A ou B selon la méthode 3 CL DPE 2021 :

- consommation énergétique inférieure ou égale à 110 kWhEP/ m<sup>2</sup>/an
- émissions de gaz à effet de serre inférieures ou égales à 11 kgeq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

A défaut, le projet de travaux doit viser a minima une rénovation performante répondant aux critères suivants :

- consommation énergétique inférieure ou égale à 110 kWhEP/ m<sup>2</sup>/an
- émissions de gaz à effet de serre inférieures ou égales à 30 kgeq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

En cas de chaudière au fioul avant travaux, elle devra être remplacée par un mode de chauffage décarboné.

En transition, afin de permettre aux particuliers qui auraient engagé l'étude d'un projet sur la base de la réglementation métropolitaine 2023, et qui ont contractualisé auprès d'un certificateur en 2023 leur permettant de rechercher une labellisation BBC 2009/2021, ces projets sont éligibles selon les modalités d'un financement BBC 2024 au sens du présent règlement.

Cela s'applique aux demandes de subvention déposées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

- **Une mission de maîtrise d'œuvre (étude et suivi de travaux jusqu'à la réception du chantier) est obligatoire**, réalisée par tout professionnel qualifié (architecte, maître d'œuvre, voire entreprise générale de travaux...). *Il appartient au propriétaire de s'assurer de la qualification et de l'expérience du professionnel choisi dans un projet de rénovation performante.*

Contenu de l'étude de maîtrise d'œuvre :

L'étude de maîtrise d'œuvre devra comprendre :

- une analyse architecturale, énergétique et technique du bâti existant
- un programme global chiffré de travaux de rénovation performante, adapté au projet du propriétaire, soit :
  - projet labellisé BBC Rénovation 2024 (étiquette A ou B + certification)
  - rénovation performante (consommation énergétique  $\leq 110$  kWhEP/m<sup>2</sup>/an et émissions de gaz à effet de serre  $\leq 30$  kgeq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an)
- la consultation des entreprises sur le programme d'intervention adapté, l'analyse des offres et la négociation des prestations.

Par ailleurs, le maître d'œuvre devra :

- faire procéder à la réalisation d'au moins un test d'étanchéité à l'air, afin de s'assurer de la performance thermique de la maison et d'ajuster si nécessaire le projet de travaux
- intégrer une attention particulière à la qualité de l'air intérieur, au bruit, et à la problématique du confort d'été
- étudier et chiffrer une installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques, éventuellement en variante, en cas de potentiel solaire de la maison (cf. site internet <https://metropole.nantes.fr/panneaux-solaires>)
- en cas de vulnérabilité au risque inondation (secteurs disponibles sur <https://metropole.nantes.fr/adaptation-inondation>), proposer au propriétaire des travaux de rénovation adaptés (ex: préconisation de travaux résistants à l'eau, mise en hauteur de matériels...)
- estimer une alternative d'isolation des parois opaques à l'aide de matériaux biosourcés, sauf impossibilité technique ou réglementaire
- étudier une alternative en cas de chauffage au gaz ou au fioul (la suppression d'un chauffage au fioul sera obligatoire).

Travaux :

Après l'étude, la mission de maîtrise d'œuvre inclura le suivi des travaux jusqu'à la réception du chantier.

Les entreprises devront être qualifiées RGE pour les postes de travaux qui le nécessitent, en conformité avec la réglementation nationale. Et pour les entreprises intervenant aux travaux devant être RGE, elles ne peuvent sous-traiter qu'à une entreprise elle-même RGE.

*Cas particulier d'une maîtrise d'œuvre démarrée sans audit énergétique*

En cas de maîtrise d'œuvre déjà engagée sans audit énergétique ou en l'absence d'un scénario BBC Rénovation dans l'audit énergétique réalisé préalablement sur le logement, la mission de maîtrise d'œuvre devra soit être adaptée et inclure un audit réglementaire, soit être mise en attente le temps que le propriétaire fasse réaliser un audit réglementaire.

- Si le propriétaire vise une rénovation performante labellisée « BBC rénovation 2024 », le propriétaire, ou maître d'œuvre par délégation, doit dès le lancement de l'étude s'engager dans une **démarche de certification** auprès d'un des organismes certificateurs accrédités par le COFRAC et habilités à délivrer le label. Cela permettra d'inclure dans la conduite du projet les divers contrôles techniques du projet et des travaux par le certificateur ainsi que la réalisation des tests d'infiltrométrie nécessaires pour s'assurer de la bonne étanchéité à l'air de la maison.  
En cas de démarche engagée avec un certificateur et suivie conformément au projet de travaux BBC et au référentiel de la certification, si les tests en fin de travaux sont insuffisants pour atteindre le label et qu'il n'est pas possible d'y remédier, une souplesse sera autorisée pour permettre le versement de la subvention sans mettre en difficulté le bénéficiaire de l'aide (obligation de moyens), sous condition de confirmation de la mise en œuvre effective des moyens par le maître d'œuvre et le certificateur.
- Forme et restitution :
  - A l'issue de la mission d'étude de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre réalisera un rapport d'étude et complétera le tableau synthétique du projet de travaux avec l'ensemble des coûts prévisionnels (trame fournie par Nantes Métropole).  
Il sera transmis au propriétaire au minimum sous format électronique.
  - A l'issue des travaux, le maître d'œuvre finalisera le tableau synthétique du projet de travaux avec l'ensemble des coûts définitifs (trame fournie par Nantes Métropole).  
Il fournira également au propriétaire les éléments nécessaires à l'obtention des aides mobilisables (devis détaillés séparant matériel et main d'œuvre, précisant la TVA, les caractéristiques techniques...).

## 2. Aide de Nantes Métropole

### 2.1. Montant

L'aide forfaitaire de Nantes Métropole concerne les travaux de rénovation performante ainsi que les honoraires du maître d'œuvre, les dépenses liées à la certification auprès de l'organisme accrédité, les tests d'étanchéité à l'air, etc.

- Conditionnée à un montant de travaux minimum de 20 000 € HT,
- Elle est d'un montant forfaitaire de 14 000 € pour les projets qui seront labellisés « BBC rénovation 2024 », et d'un montant forfaitaire de 7 000 € pour les autres.
- L'aide est majorée de 6 000 € si l'ensemble des isolants des parois opaques (parois verticales et plafonds) est issu de la filière des matériaux bio-sourcés (MBS). Cette condition s'applique aux travaux de rénovation sur logement existant (à l'exception d'extensions potentielles).  
La mise en œuvre de matériaux bio-sourcés devra être attestée par le maître d'œuvre et apparaître dans le tableau synthétique des postes de travaux projetés.

Plafonds d'aides publiques : L'aide de Nantes Métropole peut être cumulée avec d'autres dispositifs, dans le respect des règles générales de plafonnement des aides

publiques. Ainsi, en cas de subvention Ma Prime Rénov de l'Anah, l'aide forfaitaire de Nantes Métropole (majoration potentielle incluse) pourra le cas échéant être minorée afin de respecter ce plafond, calculé selon la réglementation nationale Anah. Après travaux, si l'aide Anah est supérieure au prévisionnel transmis au dépôt de dossier, l'aide de la Métropole pourra le cas échéant être recalculée en conséquence à la baisse.

	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Plafond national des subventions publiques	100 % du montant global des travaux TTC	80 % du montant global des travaux TTC	60 % du montant global des travaux TTC	40 % du montant global des travaux TTC

Exemple (règles nationales au 01/03/2024) :

- Ménage aux revenus supérieurs (revenus roses)
  - Projet de travaux de 70 000 €HT et 77 000 €TTC, avec saut de 2 classes, atteinte du label BBC et isolants biosourcés
- > Plafond national des subventions publiques :  
40 % du montant global des travaux TTC, soit 77 000 x 40 % = 30 800 €
- > Subvention maxi Anah Ma Prime Rénov :  
40 000 €HT x 30 % = 12 000 €
- ✉ Subvention Mon Projet Rénov 20 000 € minorée à :  
30 800 € plafond national des subventions publiques - 12 000 € Anah  
= 18 800 €

Une seule aide aux travaux Maison BBC de Nantes Métropole est mobilisable tous les 5 ans (date de la décision d'attribution).

## 2.2. Modalités d'attribution

- Avant de s'engager dans une démarche de travaux auprès de professionnels, il est obligatoire d'être accompagné. S'il n'y a pas de démarche enclenchée depuis l'audit auprès de l'Espace Conseil France Rénov de Nantes Métropole ou d'un Accompagnateur Rénov, il faut se rapprocher des conseillers de l'Espace France Rénov à la Maison de l'habitant pour un accompagnement personnalisé, neutre et gratuit  
[monprojetrenov@espace-france-renov.fr](mailto:monprojetrenov@espace-france-renov.fr) tel 02 40 89 30 15 (taper 1)  
*Pour des conseils les plus adaptés à votre situation, munissez-vous de votre avis d'imposition pour contacter la Maison de l'Habitant.*
- Dans un second temps, la demande de subvention peut être effectuée sur le eServices : <https://eservices.nantesmetropole.fr/renovation-energetique>  
Les pièces à joindre sont consultables via :  
<https://metropole.nantes.fr/renovation-energetique-maison>
- L'aide doit être sollicitée avant le démarrage des travaux, et de préférence avant l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre.  
Si une étude de maîtrise d'œuvre est déjà engagée, elle devra être adaptée pour répondre aux exigences du dispositif d'aide.  
Si les travaux ont démarré avant le dépôt de la demande de subvention, le projet ne sera pas subventionnable.

## 2.3. Modalités de versement

Le paiement de la subvention Nantes Métropole pourra être effectué en un seul règlement à l'issue des travaux ou faire l'objet d'un acompte.

### *Cas général*

- Le propriétaire devra faire réaliser les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date du courrier de notification de l'aide par Nantes Métropole et déposer sa demande de paiement sur le eServices :  
<https://eservices.nantesmetropole.fr/renovation-energetique>  
Les pièces à joindre sont consultables via :  
<https://metropole.nantes.fr/renovation-energetique-maison>
- Ce délai peut être porté à 5 ans sur justification.
- Passé ce délai, après relance par Nantes Métropole, l'aide sera annulée.

### *Cas particulier des ménages également éligibles au dispositif de subvention « Mon Projet Rénov ménages modestes » :*

Le paiement de l'aide aux travaux pourra être effectué selon les mêmes modalités de versement que le dispositif MON PROJET RENOV Travaux Ménages Modestes pour les ménages en bénéficiant, c'est à dire avec une possibilité de paiement d'acomptes.

Le solde de la subvention sera versé selon les modalités du cas général.

En cas de non transmission des éléments nécessaires au paiement du solde dans les délais de réalisation des travaux, un remboursement des acomptes sera exigé.

### *Hypothèse d'un acompte pour les ménages bénéficiant de la subvention Maison BBC et non éligibles au dispositif « Mon Projet Rénov ménages modestes » :*

- Le paiement de la subvention Nantes Métropole pourra faire l'objet d'un acompte d'un montant de 25 % de la subvention notifiée (avec un minimum de 1 500 € et un maximum de 5 000 €).
- Pour pouvoir solliciter un acompte, des factures du montant sollicité doivent être produites (ex : factures de maîtrise d'œuvre, de tests d'étanchéité, etc.).
- Dans l'hypothèse où à l'issue des travaux, le projet ne respecterait pas les conditions de la subvention, le remboursement de l'acompte sera demandé.

## 3. Engagements du bénéficiaire

Le propriétaire devra :

- faire réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre et les travaux selon les exigences décrites dans le présent règlement ;
- rendre visible et lisible, à l'adresse du chantier, le panneau fourni par Nantes Métropole faisant mention du financement de Nantes Métropole avec son logo conformément à la charte graphique de Nantes Métropole ;
- fournir, à la demande de Nantes Métropole, les données des consommations énergétiques pendant les 3 ans qui suivent l'achèvement du chantier ;
- autoriser l'utilisation publique par Nantes Métropole ou ses partenaires des photos du projet de rénovation ainsi que des données recueillies à des fins de statistiques, de retours d'expériences et de communication.



# Demande de subvention MPR Maison BBC

## Maîtrise d'œuvre et Travaux

### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

M.     Mme     M.et Mme     MM.     Mmes

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

N° tel ..... Mail .....

Nom(s) et Prénom(s) du co-demandeur (le cas échéant) .....

Adresse (si différente) .....

Code Postal ..... Commune .....

N° tel ..... Mail .....

Si Personne Morale :

Nom : .....

N° SIRET : .....

*Pour tout type de demandeur, préciser pour le foyer fiscal :*

*Nombre de personnes : .....*

### MAISON CONCERNÉE PAR LE PROJET

Adresse (si différente) .....

Code Postal ..... Commune .....

Année d'achèvement de la maison .....

### LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PHASE ÉTUDE ET TRAVAUX

Coût de la mission (qui figure dans le devis) ..... € TTC

### BOUQUET DE TRAVAUX ÉTUDIÉ PAR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Recherche du label Rénovation Maison BBC 2024 (ou labels ultérieurs)     oui, projet BBC     non, projet rénovation performante

Coût prévisionnel des travaux selon l'audit ..... € TTC

Bilan énergétique du logement selon l'audit :	AVANT TRAVAUX PROJETÉS	APRÈS TRAVAUX PROJETÉS	GAIN ÉNERGÉTIQUE PRÉVISIONNEL
Consommation d'énergie en kWh EP/m <sup>2</sup> /an			%
Émissions de CO2 en kgeq CO2/m <sup>2</sup> /an			sans objet

Objectif d'intégration de 100 % de matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques     oui     non

Coûts prévisionnels complémentaires :

- tests d'étanchéité ..... € TTC  
 - certification ..... € TTC  
 - autres : préciser ..... € TTC  
 - autres : préciser ..... € TTC

Financements prévisionnels mobilisés (hors aide Mon Projet Rénov) :

- Ma Prime Rénov de l'Anah ..... €  
 - CEE ..... €  
 - autres : préciser ..... €  
 - autres : préciser ..... €

### PIÈCES A FOURNIR

#### FORMULAIRE ET ENGAGEMENTS A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR ET LE MAÎTRE D'ŒUVRE

Et à transmettre en scan à Nantes Métropole avec les pièces justificatives suivantes :

- Présente demande de subvention complétée et cosignée par le demandeur et le maître d'œuvre
- Devis / offre du maître d'œuvre
- Rapport d'audit énergétique (sauf s'il est inclus dans la mission de maîtrise d'œuvre > devra en ce cas figurer dans le devis)
- Justificatif d'identité des membres du foyer fiscal des demandeurs en un seul fichier (carte d'identité, livret de famille, passeport, ou justificatif d'identité numérique avec <https://france-identite.gouv.fr/> )
- Avis d'imposition de chaque membre du foyer fiscal (ou justificatif d'impôt sur le revenu, ou avis de situation déclarative de l'année N-1 ou N-2 si N-1 non disponible)
- Justificatif de propriété (avis de taxe foncière, attestation de propriété ou compromis de vente)
- Notification de l'aide Anah Ma Prime Rénov, ou pour un dossier en cours d'instruction Anah, calcul prévisionnel (par exemple : fiche de calcul de l'aide Ma Prime Rénov par le professionnel « Mon Accompagnateur Rénov », ou autre estimatif)

Tout dossier incomplet sera retourné. Nantes Métropole se réserve le droit de réclamer tout autre document justificatif complémentaire.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur

### Certifie :

1. Que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts,
2. Avoir pris connaissance du règlement de la subvention Mon Projet Renov - Travaux Maison BBC de Nantes Métropole, et accepte d'être lié par les termes et conditions de ce règlement, Et conserver un exemplaire papier ou informatique du règlement applicable au jour du dépôt de ma demande de subvention, ainsi qu'un exemplaire du présent document (formulaire et engagements),
3. Avoir pris contact avec un conseiller France Renov à la Maison de l'Habitant pour bénéficier de conseils et d'un accompagnement gratuit, et en sécuriser le financement,
4. Que les travaux n'ont pas été commencés au jour du dépôt de la demande auprès de Nantes Métropole,
5. Être propriétaire de ce logement (ou être en cours d'acquisition).

### S'engage à :

6. Déposer ou faire déposer toutes les autorisations ou déclarations légales exigées pour la réalisation des travaux concernés (déclaration préalable de travaux, permis de construire...),
7. Occuper ou mettre ce logement en location, à vocation de résidence principale,
8. Rendre visible et lisible, à l'adresse du chantier, le panneau fourni par Nantes Métropole faisant mention du financement de Nantes Métropole avec son logo conformément à la charte graphique de Nantes Métropole,
9. Transmettre les éléments pour paiement de la subvention dans un délai de 3 ans à compter de la date du courrier de notification de l'aide par Nantes Métropole :
  - o attestation d'engagement signée avec l'Espace France Renov,
  - o étude de maîtrise d'œuvre conforme au règlement,
  - o photo(s) du panneau de chantier avec mention du financement de Nantes Métropole, apposé conformément à la charte graphique, en un seul fichier,
  - o justificatif de déclaration préalable de travaux, permis de construire...
  - o tableau des postes de travaux avec détail des coûts définitifs (modèle de tableau sous format Calc fourni par Nantes Métropole) incluant les factures de maîtrise d'œuvre (en phase étude + en phase chantier), de tests d'étanchéité, de certification, etc. et de tous les postes de travaux de rénovation énergétique, avec précision du taux de mise en œuvre des travaux d'isolation des parois opaques (parois verticales et plafonds) en matériaux issus de la filière des matériaux bio-sourcés pour les travaux de rénovation,
  - o attestation de conformité de la mission, sous la forme soit :
    - pour un projet BBC : du label BBC rénovation 2024 validé par un certificateur (ou label ultérieur),
    - pour un projet de rénovation performante non BBC, d'une note du maître d'œuvre (sur le tableau des postes de travaux) attestant :
      - o la fin de travaux,
      - o la conformité au règlement de la subvention Nantes Métropole,
  - o confirmation de l'aide Anah Ma Prime Renov recalculée après travaux,
  - o Relevé d'Identité Bancaire au nom du ou des demandeurs (les 2 propriétaires d'un couple par exemple),

Ou en cas d'abandon, à en informer Nantes Métropole dans les meilleurs délais.  
(Le délai de 3 ans peut être porté à 5 ans sur justification auprès des services de Nantes Métropole)
10. En cas de sollicitation (facultative) d'un acompte, transmettre les éléments pour paiement de l'acompte :
  - o attestation d'engagement signée avec l'Espace France Renov,
  - o factures du montant sollicité (ex : factures de maîtrise d'œuvre, de tests d'étanchéité, etc.),
  - o Relevé d'Identité Bancaire au nom du ou des demandeurs (les 2 propriétaires d'un couple par exemple),
11. Fournir, à la demande de Nantes Métropole, les données des consommations énergétiques pendant les 3 ans qui suivent l'achèvement du chantier.

### Autorise :

12. L'utilisation publique par Nantes Métropole et ses partenaires des photos du projet de rénovation ainsi que des données recueillies à des fins de statistiques, de retours d'expériences et de communication.

### Reconnaît que :

13. Seule la décision expresse d'octroi de la subvention par décision de la Présidence de Nantes Métropole engage Nantes Métropole sur le plan juridique et financier.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) du(des) demandeur(s)

## ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre

### Certifie :

1. Avoir pris connaissance du règlement de la subvention Mon Projet Rénov - Travaux Maison BBC de Nantes Métropole, applicable au projet de (nom du/des demandeurs(s)) .....  
Et conserver un exemplaire papier ou informatique du règlement applicable au jour du dépôt de la demande de subvention portant sur ce projet, ainsi qu'un exemplaire du présent document (formulaire et engagements),
2. Que sa qualification et sa proposition répondent aux exigences listées dans le règlement de la subvention Mon Projet Rénov - Travaux Maison BBC de Nantes Métropole.  
D'autres prestations peuvent être nécessaires pour le bon accomplissement de la mission ou peuvent être proposées en complément.

### S'engage à :

3. Attendre la confirmation du propriétaire qu'il a déposé sa demande de subvention auprès de Nantes Métropole avant de commencer les travaux,
4. Respecter la charte graphique de Nantes Métropole (panneau d'information Mon Projet Rénov),
5. Réaliser une mission de maîtrise d'œuvre conforme aux prestations listées dans le règlement de la subvention Mon Projet Rénov - Travaux Maison BBC de Nantes Métropole  
*(Ces règlements étant évolutifs, il convient de s'assurer de sa bonne connaissance et compréhension du dispositif au regard du projet objet de la présente demande de subvention.)*
6. Déposer ou s'assurer que le propriétaire dépose toutes les autorisations ou déclarations légales exigées pour la réalisation des travaux concernés (déclaration préalable de travaux, permis de construire...)

Fait à ..... , le .....

Signature(s) et tampon de l'entreprise

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier automatisé par la Direction de l'Habitat afin de traiter votre demande et à des fins statistiques. Conformément à la loi informatique et libertés et au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant [dpd@nantesmetropole.fr](mailto:dpd@nantesmetropole.fr).  
Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, d'en définir le sort après sa mort et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

# Charte graphique Projet de travaux

Sur le chantier du projet de travaux financé par Nantes Métropole, un panneau d'information de dimensions 40 cm x 60 cm sera apposé, visible et lisible depuis l'espace public, avec le visuel ci-contre.

Un panneau peut être retiré sur RV auprès de Nantes Métropole, ou le fichier téléchargé (disponible à l'adresse : <https://metropole.nantes.fr/renovation-energetique-maison>).

Il est possible d'inclure cet élément dans un autre panneau relatif au projet (panneau du maître d'œuvre par exemple), en raison de contraintes d'affichage comme un manque de linéaire disponible.

En ce cas, le visuel Mon Projet Rénov devra représenter des dimensions minimales de 20 cm x 30 cm, et sera visible et lisible depuis l'espace public.



\*

Sur demande à l'adresse [monprojetrenov@nantesmetropole.fr](mailto:monprojetrenov@nantesmetropole.fr), vous pouvez :

- demander la version électronique du logo de Nantes Métropole, en libellant l'objet du mail comme suit :  
« Demande du fichier du logo de Nantes Métropole »
- demander un RV auprès de Nantes Métropole pour retirer un panneau d'information travaux Maison BBC, en libellant l'objet du mail comme suit :  
« Demande d'un RV pour retrait d'un panneau d'information travaux Maison BBC »

**Tableau synthétique du projet de travaux Rénovation performante**  
(détail des coûts définitifs des travaux et des dépenses associées (maîtrise d'œuvre, tests, etc.)

Nom du ou des propriétaires	
Adresse du ou des propriétaires	
Adresse du projet	

Cellules en couleur à renseigner impérativement par le maître d'œuvre

**NE RENSEIGNER QUE les travaux de rénovation énergétique (ni les travaux d'extension, ni des travaux de clôture par exemple)**

Performance énergétique	Avant Travaux	Après Travaux	gain
Consommation d'énergie en kWh EP/m <sup>2</sup> /an			#DIV/0 !
Émissions de CO2 en kgeq CO2/m <sup>2</sup> /an			#DIV/0 !

Label Rénovation BBC 2024 (cocher oui/non)	OUI		NON	
Ensemble des isolants des parois verticales et des plafonds issus de la filière des matériaux Bio Sourced (100%) pour la rénovation de l'existant (cocher oui/non)	OUI		NON	

Poste de travaux envisagés :	Description du poste de travaux, détaillé par sous postes (si besoin)	Coût € HT du poste de travaux	Coût € TTC du poste de travaux	Ma Prime Rénov	CEE	Nom de l'entreprise RGE
<b>TOTAUX</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

**Rappel : pour bénéficier de l'aide Mon Projet Rénov Maison BBC, le projet doit comporter un minimum de travaux de 20 000 € HT.**

Autres factures :	TOTAL € TTC
Montant de la maîtrise d'œuvre (phases étude et suivi de travaux) - prestation obligatoire	
Montant de la certification (si projet labellisé)	
Montant des tests d'infiltrométrie - prestation obligatoire	
Autre (préciser) : _____	
Autre (préciser) : _____	
Autre (préciser) : _____	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Total projet (travaux et frais annexes)	<b>TOTAL € TTC</b>
	<b>0,00 €</b>

Date de démarrage des travaux	
Date de fin de travaux	

J'atteste :

- que les travaux de rénovation énergétique sont terminés
- que la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux réalisés sont conformes au règlement de la subvention Mon Projet Rénov - Travaux Maison BBC de Nantes Métropole
- avoir complété ci-dessus avec sincérité la description relative à l'utilisation d'isolants biosourcés

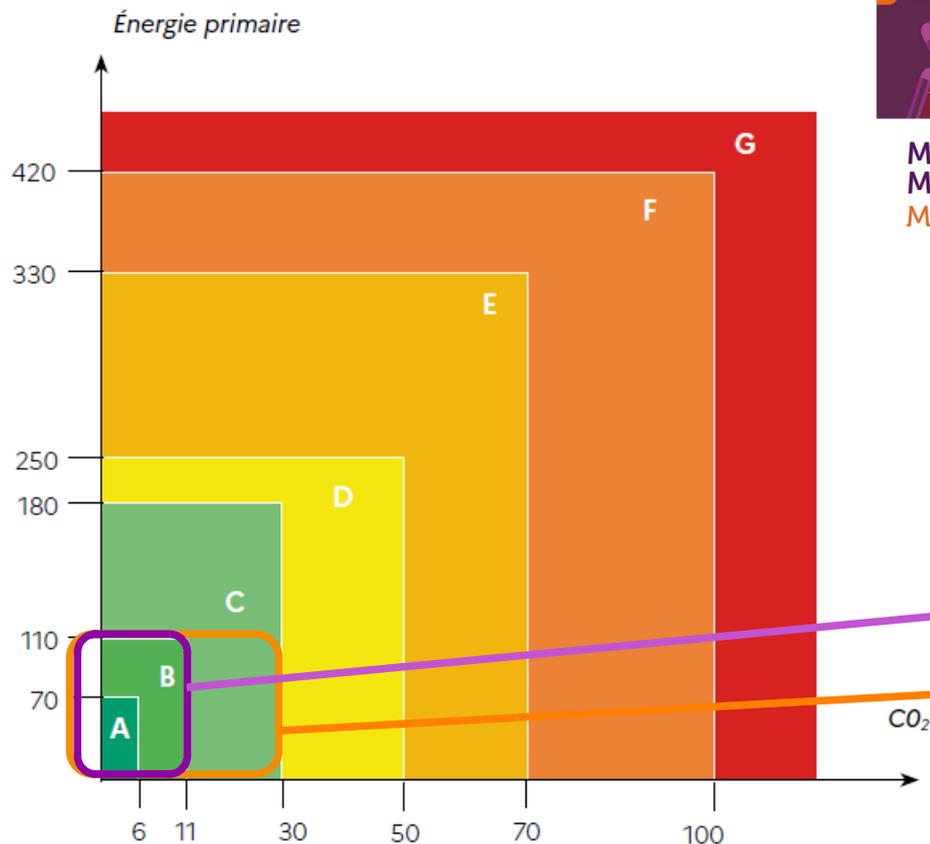
Date :

Signature + cachet du maître d'œuvre :

# Seuils de performance Mon Projet Rénov 2024

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

70	6	A
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
110	11	B
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
180	30	C
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
250	50	D
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
330	70	E
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
420	100	F
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
		G



Mon PROJET RENOV  
Maison BBC  
Maîtrise d'œuvre et Travaux BBC

Seuils applicables aux financements Mon Projet Rénov MAISON

Rénovation performante label BBC rénovation 2024

Rénovation performante

Graphique - source : Ministère de la Transition Écologique

<https://www.qualitel.org/particuliers/diagnostics-immobiliers/dpe/classe-energetique-g/>

selon la méthode 3 CL DPE 2021



## Plafonds de ressources Anah, pour l'éligibilité aux aides Anah et au dispositif Mon Projet Rénov ménages modestes

En-dessous des plafonds modestes (jaune), vous pouvez bénéficier par l'intermédiaire de l'opérateur Soliha d'un audit et d'un accompagnement gratuit.  
Ne pas contacter d'auditeur par vous-même → contactez Soliha.



Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources Très modestes	Ménages aux ressources Modestes
1	17 009 €	21 805 €
2	24 875 €	31 889 €
3	29 917 €	38 349 €
4	34 948 €	44 802 €
5	40 002 €	51 281 €
Par pers. Supplémentaire, ajouter	5 045 €	6 462 €

Pour les dossiers déposés en 2024.

Ces montants sont des « revenus fiscaux de référence » indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2024, il faut prendre le revenu fiscal de l'année 2023. Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

# Mémo labellisation BBC d'un projet de travaux

## Certification

Un programme de travaux BBC, défini par l'étude de maîtrise d'œuvre, doit viser l'atteinte du label BBC Rénovation 2024 (ou label ultérieur).

Pour ce faire, le propriétaire, ou maître d'œuvre par délégation, doit s'engager dès la mission de maîtrise d'œuvre dans une démarche de certification auprès d'un des organismes certificateurs accrédités par le COFRAC et habilités à délivrer le label.

Il existe à ce jour 3 certificateurs, voir rubrique contacts ci-dessous.

### PRINCIPALES ÉTAPES



3 étapes :

- Maîtrise d'œuvre Phase étude → certificat de conception
- Phase travaux → certificat de conformité
- à la fin des travaux → label BBC (Bâtiment Basse Consommation)

### PHASE MAÎTRISE D'ŒUVRE ÉTUDE

Dès le lancement de l'étude de Maîtrise d'œuvre, le MOE lance (ou missionne un BET afin de mener) une consultation auprès d'un ou plusieurs certificateurs. Le MOE s'assure d'avoir les qualifications requises par le certificateur.

Une fois sélectionné, le certificateur contrôle sur pièces l'étude thermique, les cahiers des charges (CCAP, CCTP)...

=> Dans le cadre de cette démarche de certification, l'étude de maîtrise d'œuvre doit se solder, à l'issue de l'analyse des offres remises par les entreprises, par une validation du dossier technique et la délivrance d'un certificat garantissant que les travaux prévus respectent le référentiel de certification en vue de l'obtention du «Label BBC Effinergie Rénovation ».

=> cette 1ère étape se conclut par la délivrance d'un certificat de conception par le certificateur.

## PHASE TRAVAUX

Pendant les travaux, le certificateur effectue des contrôles sur pièces et une visite sur site pour contrôler :

- l'adéquation des matériaux avec les devis et les bons de livraison,
- et les modes de pose des matériaux.

Il fait réaliser, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, un premier test d'étanchéité à l'air en cours de travaux.

=> La démarche de certification entamée en phase étude devra être poursuivie en phase travaux en respectant le cahier des charges nécessaire à la recherche de la labellisation BBC Rénovation, c'est à dire à l'atteinte des seuils suivants :

- consommation énergétique inférieure ou égale à 110 kWhEP/ m<sup>2</sup>/an
- émissions de gaz à effet de serre inférieures ou égales à 11 kgeq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

=> cette 2ème étape se conclut par la délivrance d'un certificat de conformité par le certificateur. Ce certificat fait partie des pièces nécessaires pour le versement du solde de la subvention de Nantes Métropole.

## FIN DES TRAVAUX

Ensuite, à la fin des travaux, le certificateur, via le maître d'œuvre, fait réaliser un test d'étanchéité à l'air afin de vérifier le gain réellement obtenu et si celui-ci permet d'atteindre effectivement le niveau BBC Rénovation. A la suite de ce test si les résultats sont conformes, le label BBC Effinergie pourra être délivré.

## CONTACTS

### PRESTATERRE Certifications

04 50 22 81 23

contact@prestaterre.eu

<https://www.prestaterre.eu>

### PROMOTELEC

05 34 36 80 00

contactlabel@promotelec-services.com

<http://www.promotelec-services.com/certifications-logements>

### CERQUAL Qualitel Certification

01 44 96 52 50

info@qualitel.org

<http://www.nf-habitat.fr/certification/#>

## EXPLICATION : TESTS D'INFILTRoméTRIE

### Enjeux :

- Connaître la performance initiale d'étanchéité à l'air du bâtiment,
- Appréhender au mieux le plan d'étanchéité à l'air existant,
- Préconiser des moyens pour parvenir à un objectif de performance thermique de l'enveloppe globale intégrant la notion d'étanchéité à l'air.

### Méthodologie :

Réalisation d'un test de perméabilité à l'air en cours et en fin de travaux, par mise en pression ou en dépression de l'ensemble de la maison pour recherche de fuites exhaustive et calculs.